



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

« Crise des scolytes » et les menaces du dérèglement climatique sur la forêt

Question écrite n° 22813

Texte de la question

M. Rémy Rebeyrotte attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la « crise des scolytes » et la menace que font peser aujourd'hui les changements climatiques sur de nombreuses essences des forêts du pays. En effet, les conditions climatiques des étés 2018 et 2019, marquées notamment par la sécheresse, ont été propices à la pullulation de scolytes, principaux coléoptères ravageurs des forêts résineuses. À ce jour, les gestionnaires forestiers font état de plus de 1,5 million de m³ de bois scolytés dans le Grand Est et en Bourgogne-Franche-Comté, soit 50 % de la récolte annuelle moyenne de résineux, qu'il faut exploiter rapidement. Cette crise n'en est malheureusement qu'à ses prémices et risque de se prolonger sur plusieurs années. Elle est amplifiée par les conséquences sur d'autres essences des changements climatiques et d'autres proliférations parasitaires. Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation est en alerte et deux campagnes de télédétection ont confirmé cet inquiétant état des lieux. Alors que la situation peut s'apparenter à une tempête ou un incendie, il demande de déclencher l'équivalent de la partie transport du « plan tempête ». Alors que certains bassins économiques du territoire national sont en demande de matière bois (Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, etc.), il demande le soutien de l'État pour aider les opérateurs à mettre en place les flux de transport nécessaires au maintien de l'activité industrielle, limiter les pertes et ne pas décourager les sylviculteurs qui ont investi. Par ailleurs, il sollicite, à moyen terme, un soutien financier et technique à la reconstitution des parcelles forestières et un appui aux communes forestières concernées.

Texte de la réponse

Face aux inquiétudes et sollicitations des interprofessions forêt-bois Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a initié en novembre un état des lieux cartographique par télédétection des dégâts imputables aux attaques d'insectes. Une première cartographie a été fournie aux opérateurs forestiers publics et privés en décembre 2018, suivie d'une deuxième actualisée à la sortie du printemps fournie en avril 2019. Cette dernière cartographie produite par télédétection sur des images de fin février fait état de 1 660 hectares (ha) atteints en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est, dont 770 ha en forêt privée, 550 ha en forêts des collectivités et 340 ha en forêt domaniale. Concernant les attaques sur les épicéas qui ont repris depuis avril-mai 2019, les dépérissements consécutifs ne peuvent pas être caractérisés avant la fin de l'été, et ils continueront de progresser jusqu'à la fin de l'hiver. Des travaux d'amélioration des méthodes de télédétection sont conduits par l'institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture avec la collaboration du département de la santé des forêts (DSF) du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, du centre national de la propriété forestière et de l'office national des forêts (ONF). Cette cartographie des foyers de scolytes vise à permettre d'alerter les propriétaires forestiers potentiellement concernés et de faciliter les chantiers d'exploitation, pour les opérateurs forestiers. Le DSF a également largement diffusé des alertes dans les deux régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté. Concernant l'accompagnement économique sollicité par les organisations professionnelles, plusieurs réunions techniques se sont tenues entre les services du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et les principaux représentants des fédérations professionnelles concernées, ainsi que la fédération nationale des communes forestières et

l'ONF. L'aide au transport des bois scolytés a été, lors de ces échanges, mise en avant par les professionnels comme étant la mesure d'accompagnement à étudier de façon prioritaire. Une aide au reboisement leur apparaît également nécessaire, mais dans un second temps. Les travaux avec les représentants des organisations professionnelles se poursuivent, les mesures à prendre à la fois pour les forêts privées et les forêts publiques.

Données clés

Auteur : [M. Rémy Rebeyrotte](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22813

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 septembre 2019](#), page 8128

Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 8759